Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260219-2026001-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt six
le 19 février à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Laurence LE BOZEC, Gwendoline LE STER, Vanessa LE LAMER, Anthony ROLLAND, Erwan QUERE, William CRAFF, Marcelle BENEAT, Joël MAGUER.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL.

PROCURATIONS : Isabelle LE MOIGNE donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vanessa LE LAMER est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026-001 - APPROBATION DU PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur Paul COZIC

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2025 a été transmis à l'ensemble des élus avec la convocation du présent conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)